



Commune de Cartigny

Séance extraordinaire du Conseil municipal du 27 juin 2016 PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	I. Dubouloz, Présidente P.-Y. Christen, Y. Cogne, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	D. Bolle de Paoli, adjointe, C. Curchod, D. Perron, N. Pontinelli
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance extraordinaire. Elle excuse Mmes Bolle de Paoli et Curchod ainsi que MM. Perron et Pontinelli. Ce dernier représente en ce moment la commune à l'assemblée générale de l'ATCR-AIG.

Cette séance extraordinaire a été organisée afin de traiter la délibération relative à un crédit d'engagement de 100'000 F pour divers travaux de mise en conformité de l'immeuble communal sis rue du Trabli 34.

La présidente demande si les conseillers municipaux ont des questions ou des remarques par rapport à cette délibération.

M. George fait savoir qu'une petite information supplémentaire a été donnée lors de la dernière séance de commission. Le budget comprenait une estimation des SIG d'environ 30'000 F. Elle demeure à 30'000 F, mais un appareil de localisation par GPS pour 1'200 F a été ajouté. On reste ainsi largement dans la fourchette de moins de 80'000 F, mais le montant de la délibération demeure à 100'000 F au cas où il y aurait des surprises.

La présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération relative à un crédit d'engagement de F 100'000 pour divers travaux de mise en conformité de l'immeuble communal sis rue du Trabli 34

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 9 voix, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de F 100'000 pour divers travaux de mise en conformité de l'immeuble communal sis rue du Trabli 34.
2. D'autoriser le Maire à émettre auprès des établissements de son choix, des emprunts à long terme à concurrence de F 100'000.
3. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier de la commune.

Fin de la séance : 20h40

La présidente :

.....

La secrétaire :

.....

Un-e conseiller-ère :

.....